

Intervention d'ouverture du Pdt CAMANI
Débat sur les Orientations Budgétaires, vendredi 19 février

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs
Chers internautes,

Diapo 1

J'ouvre cette session consacrée à notre Débat sur les Orientations Budgétaires 2010. Tout d'abord, quelques annonces administratives conformément à nos usages.

Depart de M. le Prefet Lionel BEFFRE – Arrivée de M. Bernard SCHMELTZ

M. Lionel Beffre nommé préfet d'Eure-et-Loir, a été remplacé par M. Bernard Schmeltz, précédemment directeur des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur depuis 2006.

M. Bernard Schmeltz est âgé de 48 ans et a occupé les fonctions de sous-préfet, chef de cabinet du ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire en 1994. Il a également été sous-préfet en Ile-de-France, directeur de Cabinet dans le Finistère et secrétaire général de la Préfecture d'Indre et Loire.

Sous-Prefecture de Marmande

Cessation d'activité de M. le sous-préfet Michel CANTET

M. Michel Cantet ayant sollicité auprès de l'Etat la cessation de ses fonctions, Mme Yamina Reynaud sous-préfète de l'arrondissement de Nérac, assure, par interim, les responsabilités de la sous-préfecture de Marmande.

M. Ghyslain Chatel, jusqu'ici en poste dans une subdivision administrative en Polynésie française, a été nommé pour remplacer M. Cantet à la sous-préfecture de Marmande.

Arrivée de M. Jean-Marie BOURQUIN – Directeur des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat

Suite au départ de M. Stéphane Granet à la Communauté d'agglomération de Valenciennes, M. Bourquin, directeur général adjoint, lui a succédé à la direction des Infrastructures, des transports et de l'habitat. Depuis dix ans, il occupait les fonctions de directeur des routes et des infrastructures au Conseil général des Ardennes.

Mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires 2010 intervient alors que des incertitudes graves pèsent sur l'avenir des Départements et que nous continuons à subir les effets de la crise économique, financière et sociale.

Au niveau national : Un contexte financier et économique difficile

L'année 2009 s'est caractérisée par une évolution négative du Produit Intérieur Brut de l'ordre de 2,2 % ; les prévisions de croissance du P.I.B. sont incertaines pour 2010.

Tout ceci se conjugue avec un déficit record des comptes publics ; le déficit de l'Etat a été de 138 milliards d'€ en 2009 soit plus de 7 % du P.I.B. Le déficit prévisionnel pour 2010 est, selon le projet de la loi de finances rectificative présenté en conseil des ministres le 20 janvier, de 149,2 milliards d'€ soit 8,2 % du P.I.B.

Alors qu'une règle de bonne gestion – que respecte scrupuleusement le Département de Lot-et-Garonne – impose de ne recourir à l'emprunt que pour financer des investissements, l'Etat s'endette désormais pour financer le remboursement de sa dette ainsi qu'une partie de ses dépenses de fonctionnement courantes. La seule charge des intérêts de sa dette absorbe actuellement la quasi-totalité du produit de l'impôt sur le revenu payé par les ménages.

En Lot-et-Garonne, les derniers indicateurs économiques sont contrastés.

Le niveau d'investissement des entreprises a particulièrement été soutenu au cours du premier semestre, mais il s'est sensiblement effrité ensuite. Quant au marché du travail, il subit une dégradation mais toutefois moins forte que les autres départements aquitains.

Enfin, le secteur agricole se trouve à nouveau confronté à une situation terrible, notamment la filière des fruits et légumes après celle de l'élevage et de la production de lait.

J'ai écrit récemment au Ministre de l'Agriculture et de la pêche pour attirer son attention sur cette situation et pour que soient enfin prises les mesures nécessaires pour sauver toute une profession, je pense par exemple au producteurs de pommes qui risquent de disparaître si l'Etat ne leur vient pas en aide.

Le contexte, c'est également la fragilisation des départements

Après la création de l'APA en 2002, la loi « Liberté et responsabilités locales » de 2004 a impulsé une nouvelle vague de transferts de charges de l'Etat essentiellement vers les Départements et les Régions. Cette nouvelle étape de la décentralisation a fragilisé les finances départementales avec des transferts de charges mal compensés (APA, RSA, PCH).

Plus récemment, la création de la Cotisation Economique Territoriale qui remplacera la Taxe Professionnelle se traduira inmanquablement par une perte d'autonomie fiscale pour les Départements. En effet, ceux-ci ne fixeront plus que les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Heureusement des amendements importants ont été adoptés pendant la discussion parlementaire du projet de la loi de finances 2010 et ont permis d'introduire une notion de territorialisation ainsi qu'une dose de péréquation.

La situation financière des départements devient incontestablement précaire car soumise à de nombreux aléas qu'ils ne maîtrisent plus.

(cf. revue de presse)

Par ailleurs, la crise économique affecte lourdement les droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements. Depuis 2007, année record en termes de recettes, on constate un effondrement de l'ordre de 40 %.

Cette situation d'urgence financière a conduit l'Assemblée des Départements de France à demander au Gouvernement des réponses rapides et appropriées.

L'A.D.F. plaide en particulier pour une compensation plus juste du coût des prestations sociales dont le financement insuffisant grève les capacités d'intervention des départements.

Le président du Sénat a déclaré, il y a quelques semaines, qu'à court terme, une quinzaine de départements seront placés sous tutelle devant leur incapacité à assurer leur équilibre financier.

Fort heureusement, nous ne sommes pas dans cette situation.

Pour preuve de ces difficultés, le Premier Ministre a mandaté le Directeur général des services du Rhône pour établir un rapport sur cette situation au plus tard le 15 avril. L'objectif affiché est de renforcer la péréquation financière entre les départements et de proposer des améliorations du pilotage des dépenses sociales.

En outre, le Comité des finances locales va auditionner 4 Président de Conseils généraux parmi lesquels M. ADNOT, Président (majorité présidentielle) du Département de l'Aube. Ce dernier est contraint aujourd'hui d'augmenter sa fiscalité de plus de 5%, tout en diminuant ses investissements de plus de 10 ME.

Quelques diapositives pour illustrer ces propos :

DIAPO 2

DIAPO 3 : Des évolutions conformes aux tendances nationales

La préparation du budget primitif 2010 s'inscrit dans un contexte difficile qui se caractérise essentiellement par :

- la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale,
- la stagnation des concours financiers de l'Etat aux collectivités,
- la difficulté à estimer le futur produit des droits de mutation,
- la compensation insuffisante des transferts de charges,
- l'effet ciseau entre augmentation des charges et stagnation des recettes

DIAPO 4 Un repli historique des droits de mutation

Chute vertigineuse des droits de mutation, - 29,7%. En 2009, le produit des droits de mutation s'établit à 16,81 M€ contre 23,90 M€ en 2008 soit un manque à gagner de 7,09 M€. (10,5 depuis 2005).

DIAPO 5 Un contexte fragilisé et menacé par les réformes fiscales

La loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle et instaure la contribution économique territoriale. Le département ne percevra donc plus le produit de la taxe professionnelle qui représentait en 2009 44% du produit des contributions directes.

En outre, il convient de souligner que, à taux d'imposition constant, le produit de la taxe professionnelle augmentait depuis 2004 du seul fait de la croissance spontanée des bases de + 4% par an en moyenne.

Contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement, la suppression de la T.P. aura donc bien une incidence négative sur le montant de la fiscalité départementale. La perte de produit pour 2010 peut être ainsi estimée à 1,9 M€.

Comme le dénonce Philippe Adnot, président du conseil général de l'Aube ; *« le gouvernement profite de l'occasion de la réforme de la T.P. pour réduire l'autonomie fiscale des collectivités locales et particulièrement celle des Départements. La capacité de faire évoluer l'impôt local en base et en taux est essentielle pour les collectivités locales et indissociable du concept même de décentralisation »*.

Il y a quelques temps, Jean-Pierre Raffarin déclarait à son tour : « *Il nous paraît peu rationnel de mener la réforme des finances avant celle des compétences. Le principe de réalité nous conduit à penser qu'il est nécessaire de voter d'abord la réforme des collectivités territoriales, puis la réforme de la taxe professionnelle. La seconde doit trouver ses fondations dans les choix et principes de la première* ».

Le sénateur Alain Lambert estime qu'il aurait « *mieux valu clarifier les compétences des collectivités avant de réformer leur fiscalité* ». Et pour Philippe Adnot, Président du Conseil général de l'Aube : « *On fait tout à l'envers. Ce n'est pas par hasard car la réforme avance masquée. L'objectif est de redonner tout le pouvoir à Bercy* ».

DIAPO 6 Un contexte fragilisé et menacé par les compensations insuffisantes des transferts de charges

En théorie, les transferts de compétences vers les collectivités territoriales s'accompagnent des ressources consacrées par l'Etat à l'exercice des compétences transférées, conformément à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

La réalité est toute autre.

En effet, les taux de couverture se sont, au fil du temps, très nettement dégradés et les départements doivent faire face à l'accroissement des dépenses transférées avec leurs propres ressources.

Je vous rappelle que le département a décidé d'engager un recours contentieux contre l'Etat, pour bénéficier du fonds national de protection de l'enfance créé par la loi du 5 mars 2007.

La Cour des comptes avait déjà dénoncé cette carence de l'Etat et le Conseil d'Etat vient d'enjoindre sous astreinte le Premier Ministre de prendre les mesures réglementaires nécessaires, pour simplement appliquer la loi et attribuer aux départements ce qui leur est dû.

DIAPO 7 Et la nécessité de contenir l'endettement

Au début des années 2000, notre département a fortement emprunté, l'encours de la dette passant ainsi de 59,40 M€ en 1999 à 131,29 M€ en 2002. Au cours des années suivantes, l'encours s'est stabilisé. La reprise modérée de l'endettement qui intervient à compter de 2008 coïncide avec la dégradation de l'épargne brute qui passe de 55,22 M€ en 2007 à 46,03 M€ en 2008 et le maintien d'un niveau d'équipement élevé.

Si la capacité de désendettement du Département, à savoir 3,48 années en 2009, reste très raisonnable et se situe bien en deçà de la zone dangereuse déterminée par les analystes, la situation va se dégrader très rapidement à l'avenir, du fait de la diminution considérable de l'épargne brute.

DIAPO 8 : 2010, aggravation de l'effet de ciseaux

Ce graphe illustre l'évolution des dépenses et des recettes.

DIAPO 9 : zoom sur l'évolution 2009 / 2010

DIAPO 10 : évolution de la DGF

DIAPO 11 : une année charnière ...

C'est au moment où les finances locales subissent une crise sans précédent et où les Départements sont confrontés à une hausse continue de leurs dépenses sociales que l'Etat engage une réforme de la fiscalité locale qui va leur ôter leurs recettes les plus dynamiques et les remplacer par des ressources dont la progression sera très inférieure à celle des dépenses, notamment sociales, mises à leur charge.

J'ai souhaité, à travers cette présentation, que chacun puisse avoir une vision claire de la situation financière, avant d'aborder les actions et projets que l'exécutif compte mettre en œuvre pour 2010. Il apparaît désormais indispensable de concilier ambition pour notre département et maîtrise de nos dépenses.

Je vous propose des orientations budgétaires élaborées autour de trois axes principaux :

- des impôts stables, pour préserver les ménages

Compte tenu des difficultés rencontrées par nos concitoyens, notamment les plus modestes, je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il serait en effet injuste de faire supporter par les Lot et Garonnais l'impact financier de la suppression de la taxe professionnelle.

- un endettement raisonnable pour préserver les générations futures

Pour que les nouvelles générations n'aient pas à supporter demain les conséquences de nos difficultés d'aujourd'hui, je vous propose, comme nous avons su le faire jusqu'à présent, de ne pas nous laisser aller à la facilité d'un endettement excessif, car les emprunts d'aujourd'hui sont toujours la dette de demain et les impôts d'après demain.

- des choix courageux pour équilibrer le budget

Maintenir l'investissement sera un défi particulièrement difficile à relever en 2010, mais nous devons continuer à investir pour aménager, équiper et développer nos territoires.

Pour équilibrer notre budget sans sacrifier l'investissement ni alourdir la charge fiscale des Lot-et-Garonnais, nous devons continuer à maîtriser strictement nos dépenses. Déjà, des économies substantielles ont été réalisées. Elles permettront de présenter un projet de BP 2010 prévoyant une baisse des crédits destinés au fonctionnement des services (hors charges de personnel).

Des actions ciblées au cœur de la crise pour soutenir l'ensemble de la population

Je veux évoquer maintenant les grandes priorités proposées par l'exécutif pour l'exercice 2010 qui seront le reflet des valeurs que porte l'exécutif du Conseil général :

La solidarité

Nous continuerons notre politique volontariste en matière de cohésion sociale en axant notre effort vers le retour à l'emploi, puisque 2010 sera marqué par le démarrage du contrat unique d'insertion.

Le schéma gérontologique sera défini en 2010. Notre politique de maintien à domicile sera consolidée, par la revalorisation du tarif horaire des prestations d'aide à domicile dans la mesure des possibilités budgétaires. Cet effort devra s'accompagner d'une meilleure gestion de notre politique de maintien à domicile.

2009 a vu en Lot-et-Garonne la création innovante d'une commission départementale de la démographie médicale (CODDEM). Ses travaux déboucheront en 2010 sur la mise en place d'un régime d'aide pour les maisons pluridisciplinaires retenues au sein des aires de santé. Je veux saluer ici le travail exemplaire réalisé par les membres de la CODDEM.

Les infrastructures de communication et l'économie :

Un effort particulier sera consenti en matière d'infrastructures routières, avec notamment l'achèvement de la déviation de Marmande, l'avancement de la déviation de Villeneuve/Lot dès lors que le Tribunal Administratif aura statué et la réalisation du barreau Beauregard / D 813.

Le plan de modernisation du réseau routier adopté en décembre dernier sera lancé en 2010, avec notamment sur le réseau principal la mise à l'étude puis les travaux des itinéraires classés en priorité 1, voire 2, je citerai par exemple la D656 entre Laroque-Timbaut et Tournon d'Agenais mais également entre Calignac et Nérac, la D911 entre Villeneuve/Lot et Sainte-Livrade, la D911 à Clairac et la D216 entre Casseneuil et le Lédat.

Pour le réseau secondaire, une première tranche sera engagée pour un montant de 9,6 M€.

2010 sera la première année de mise en oeuvre du Schéma de développement économique. Priorité sera donnée à la définition des outils d'accompagnement aux entreprises avec de nouveaux régimes de subvention tels que les avances remboursables. Les partenariats avec des structures de développement économique seront renforcés. Les zones d'activités économiques d'intérêt régional (Agropole, parc d'activités de la Confluence, Pôle d'activités de Marmande Sud) seront agrandies et les études nécessaires à la création des trois nouvelles zones dans l'Agenais, le Néracais et le Villeneuvois seront engagées.

Vous le savez, le département a pris l'initiative, unique en Aquitaine, de se doter d'un schéma départemental du très haut débit dont les études seront finalisées en 2010.

En concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, le Conseil général élaborera un *nouveau Contrat Agricole Départemental*, sur le modèle du Schéma de développement économique, visant à réorganiser et optimiser le soutien du Département à l'agriculture.

Certaines actions sont cependant envisagées pour 2010 et concernent :

- l'adaptation des aides liées à la promotion de la viticulture départementale,
- le renforcement de notre soutien à l'agriculture biologique en partant des travaux des premières assises départementales de l'agriculture biologique
- le renforcement des actions de promotion en faveur des filières départementales stratégiques.

En matière d'éducation, les efforts seront poursuivis pour la maintenance de l'ensemble des collèges avec une attention particulière pour les mises en conformité et l'accessibilité.

2 opérations exceptionnelles seront menées : la rénovation/restructuration du collège « Jean Moulin » à Marmande et la réalisation du nouveau collège de Monflanquin.

En ce qui concerne les transports scolaires, la mise en place de la gratuité, effective depuis septembre 2009, est un incontestable succès. Soucieux de la sécurité des 12 000 enfants qui empruntent le réseau départemental, nous engageront en 2010 des actions innovantes, notamment la dotation de chaque élève utilisant les cars scolaires d'un « gilet jaune » pour une meilleure sécurité.

Pour relever le défi du développement durable, le Conseil général mettra en œuvre 2 outils en 2010 : l'Agenda 21 qui a pour objectif de faire du Conseil général une collectivité exemplaire en matière de développement durable et le Plan Climat Energie qui vise à élaborer une dynamique de développement durable partagée avec l'ensemble des acteurs du département.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voici la feuille de route que je vous propose de mettre en œuvre pour 2010.

L'exercice sera difficile car la situation financière est indéniablement fragilisée.

Diapo prospective 2007

Ces difficultés étaient, pour une part, connues de l'ancienne majorité qui, à l'automne 2007, avait élaboré une prospective financière sur la base d'une détérioration de l'épargne et de l'accroissement de la dette.

Cette situation a été fortement accentuée par la crise et par la déstabilisation progressive des budgets locaux sous l'effet des évolutions décidées par l'Etat : prise en charge de l'APA et de la PCH, transfert du RMI / RSA.

Les départements sont censés exercer ces nouvelles compétences, sans pouvoir bénéficier des ressources à la hauteur des enjeux financiers.

Les départements sont toujours en attente de la mise en place d'un 5^{ème} risque assumé par la solidarité nationale.

En nous basant sur des données incontestables issues des Comptes administratifs, nous avons chiffré le montant des dépenses sociales obligatoires non compensées que l'Etat a imposé au département de Lot-et-Garonne depuis 2002 à près de 141,11 M€.

Cette dette, l'Etat doit l'assumer, et les Lot-et-garonnais doivent en être conscients car ce sont en eux qui en sont les premières victimes.

C'est pourquoi, à l'instar de plusieurs autres départements, cette dette de l'Etat sera rendue publique, elle figurera désormais sur le site du Conseil général et sera actualisée en temps réel. Nos services ont ainsi calculé que chaque seconde qui s'écoule voit la facture de l'Etat vis-à-vis du seul Lot-et-Garonne s'alourdir d'un euro, ce que vous pouvez constater sur la projection qui vous est proposée.

Projection du site du CG sur écran

Il n'y a pas dans cet affichage de volonté de provocation ou de tentative de récupération partisane d'une situation dramatique. Mais il est fondamental que chacun mesure pleinement la situation dans laquelle le département de Lot-et-garonne, tout comme de nombreux autres départements dirigés par des majorités de droite ou de gauche, se trouve.

J'en appelle à la mobilisation de tous, y compris des élus de l'Opposition, dans un réflexe d'union départementale, parce que nous avons l'obligation de défendre les intérêts du Lot-et-Garonne et des lot-et-garonnais avant celui des gouvernements, quel qu'ils soient, pour qu'ensemble, nous obtenions de l'Etat :

➤ La compensation des surcoûts engendrés par la mise en place de l'APA, de la PCH et du RMI-RSA

- L'engagement d'une véritable réforme des finances locales permettant de garantir aux Départements une autonomie fiscale et financière indispensable à l'exercice de leurs missions tout en préservant leur liberté de gestion et d'initiative
- La création d'un droit universel (un 5^{ème} risque) financé par la solidarité nationale pour la prise en charge de la dépendance

Une motion vous sera proposée tout à l'heure en ce sens.

Mes chers collègues, quelles que soient les vicissitudes du moment, les réformes déstabilisantes ou prometteuses (la décentralisation en était une), nous devons garder le cap, imaginer l'avenir, savoir faire des choix, être solidaires car c'est ce qui a fait notre force et c'est ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec détermination.